

Date de début	01/09/2024	Date de fin	31/08/2025
----------------------	------------	--------------------	------------

REPRESENTANT LEGAL	
Nom / Prénom :	Date de naissance :/...../.....
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :E-mail :	

MEMBRES DE LA FAMILLE A INSCRIRE					
NOM et PRENOM	Date de Naissance	Nbre de séances	Activité(s)	Créneau(x) Choisi(s)	Montant Annuel
OPTION SUPPLÉMENTAIRE (Couple, Liberty...) ou OFFRE :					
FRAIS DE DOSSIER (valable sur ce contrat pour l'ensemble de la famille)					30€
Montant TOTAL DÛ au terme du contrat					

MODE DE PAIEMENT		
(Clients cartes et coaching : paiement en une fois uniquement)		
<input type="checkbox"/> En 1 fois : Soit€ (<input type="checkbox"/> Chèque, <input type="checkbox"/> CB, <input type="checkbox"/> CV/CS, <input type="checkbox"/> Esp)	<input type="checkbox"/> En plusieurs chèques : Soit Chèques de€ (Encaissés tous les mois dès l'inscription)	<input type="checkbox"/> En prélèvement automatique : Soit€ le 1 ^{er} mois et€/mois jusqu'à fin juin

CERTIFICAT MEDICAL
<input type="checkbox"/> En cochant cette case, je déclare que l'état de santé des personnes inscrites sur ce contrat permet de pratiquer les diverses activités proposées à Family Move et je m'engage à remettre dans le mois qui suit l'inscription, le ou les certificats médicaux datés de moins d'un mois, faute de quoi, je prends la responsabilité de l'état de forme des personnes inscrites sur ce contrat.

En signant ce formulaire, je déclare :

- avoir pris connaissance des caractéristiques de ou des abonnements souscrits, des Conditions Générales de Vente, du Règlement Intérieur, des activités et plannings liés à Family Move et que j'accepte sans réserve.
- autoriser la SAS Family Move à utiliser l'image d'un des membres du présent contrat (photos, vidéos) dans le cadre de ses publications sur tous supports papiers, vidéos ainsi que sur son site internet et ses réseaux sociaux. Cochez la case suivante si vous refusez

VALIDATION DU CONTRAT	ADHERENT(E) ou RESPONSABLE LEGALE	CONSEILLER FAMILY MOVE
Fait le/...../.....	Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »	Signature du Conseiller

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le présent contrat (ci-après désigné le « Contrat d'Adhésion ») est souscrit entre la société **FAMILY MOVE**, société par actions simplifiées au capital de 10.000 euros, dont le siège est situé 2 rue marceau 94130 NOGENT-SUR-MARNE, immatriculée au RSC de Créteil sous le numéro 830923051 (ci-après désignée « **Family Move** »), et l'adhérent (ci-après désignée « l'Adhérent »).

Article 1 – OBJET DU CONTRAT D'ADHESION

Le Contrat d'Adhésion régit les relations contractuelles entre **Family Move** et l'Adhérent, complété en cela par le règlement intérieur affiché dans la salle de sport, dont l'adhérent déclare avoir pris connaissance (ci-après désigné le « Règlement Intérieur »). Après avoir pris connaissance des prestations proposées par celui-ci, l'Adhérent déclare souscrire auprès de **Family Move** un Contrat d'Adhésion, l'autorisant à participer aux cours prévus dans le cadre du forfait sélectionné, selon le prix et les modalités indiquées ci-dessous. Le présent contrat sera nominatif mais pourra être cessionnaire uniquement sur validation de la direction de **Family Move**.

Article 2 – HORAIRES ET FERMETURES

Les horaires sont affichés à l'entrée de la salle. La salle sera fermée sur l'ensemble des jours fériés sauf décision contraire de la direction. **Family Move** fermera ses portes une semaine en hiver (généralement la dernière semaine de décembre) ainsi que trois semaines lors des vacances estivales (généralement la dernière semaine de juillet et les deux premières semaines d'août). Les dates seront publiées sur les supports de communication habituels pour informer l'Adhérent (Internet, affichage...). Ces fermetures sont comprises dans le prix des abonnements et les prestations liés à ces abonnements seront donc suspendus lors des dates de fermetures annuelles.

Article 3 – LES PRESTATIONS « COURS SUR L'ANNÉE »

L'adhésion souscrite par l'Adhérent lui donne accès aux différents cours proposés à la salle **Family Move** située au 2 rue marceau, 94130 Nogent-sur-Marne (ci-après désignée « la salle »). Il bénéficie des services proposés par **Family Move**, pendant la durée de son abonnement. Les conditions d'accès à ces activités varient en fonction de la formule d'abonnement ainsi que des options choisies par l'adhérent.

3.1- Frais de dossier

Des frais de dossier, dont le prix est précisé en salle et qui est le même pour tous, seront applicables chaque année et seront valables pour toute la famille (hors offres spécifiques et parrainage).

3.2- Abonnements à Durée Déterminée sans tacite reconduction

Le Contrat d'Adhésion est conclu pour une durée déterminée à compter du jour indiqué sur la fiche de renseignement jusqu'à la fin du mois d'août de l'année scolaire concernée. L'Adhérent bénéficie d'un délai de rétractation de sept (7) jours suivant le début du contrat : le choix de l'Adhérent vaut engagement ferme jusqu'au terme du contrat. L'Adhérent bénéficie durant cette période d'une faculté de résiliation, dans les cas prévus à l'article 7 ci-dessous, moyennant un préavis de deux (2) mois à compter de la réception de la lettre de résiliation envoyée en recommandé avec avis de réception ou remise en main propre à **Family Move** contre décharge. Le contrat s'arrête automatiquement à la date indiquée : aucune démarche n'est à effectuer.

3.3- Modification de l'abonnement

Durant l'exécution du contrat, le contrat peut être modifié ou transféré à une autre personne seulement sur accord du gérant de la structure. A la fin de chaque contrat, l'Adhérent peut prolonger ou modifier ses prestations ou celles d'un des membres de sa famille. Un nouveau contrat sera donc établi.

3.4- Cartes de séances

Les adhérents pourront obtenir auprès de **Family Move** des cartes de séances, lesquelles leur donneront accès à la Salle pour un nombre de séance déterminé et sur une durée déterminée. Les cartes seront dématérialisées et toute réservation se fera sur le site web ou sur l'application mobile. Les séances auxquelles donnent droit les cartes de séance devront faire l'objet d'une réservation par l'Adhérent auprès de **Family Move**. Sans réservation, l'établissement pourra refuser l'Adhérent concerné. Lorsqu'un client réserve sa séance, il peut l'annuler jusqu'à la veille de cette même séance en prévenant. Toute réservation annulée le jour même sera décomptée automatiquement sans remboursement ou report.

3.5- Tarifs et Paiements

Le tarif correspondant aux prestations du présent contrat est indiqué dans les Conditions particulières et dépendra du type de prestation choisi ainsi que de sa durée. Le paiement de ces prestations pourra se faire comptant ou avec des facilités de paiement. Pour tout prix affiché dans les Conditions particulières, la TVA au taux en vigueur dans ce secteur d'activité est comprise. La grille tarifaire est susceptible d'être modifiée par **Family Move** chaque année à partir de septembre. L'information relative à ces conditions particulières sera communiquée chez **Family Move**. Le Prestataire s'engage à accepter les moyens de paiement suivant : espèces, chèques, cartes bancaires et les prélèvements bancaires.

Article 4 – LES PRESTATIONS PONCTUELLES TELLES QUE LES ANNIVERSAIRES ET STAGES

4.1- Anniversaires et stages

La réservation d'anniversaire ou de stage peut se faire en ligne, par téléphone, par mail ou sur place. Le nombre de place est limité en fonction de chaque prestation et une fois la réservation effectuée, la place est bloquée et non disponible pour les autres clients potentiels. Lors de ces prestations, les parents ne peuvent pas rester sur place (sauf les parents hôtes lors des anniversaires). Le nombre maximum autorisé est de 20 enfants par anniversaire mais les parents doivent au préalable prévenir **Family Move** s'il y a plus de 12 enfants. Si toutefois ce n'était pas fait, le personnel de **Family Move** ne pourrait être garant d'un bon fonctionnement de l'anniversaire et ne pourra être tenu pour responsable. En fonction du groupe d'enfant présent, **Family Move** se réserve le droit d'adapter les activités pour le bon déroulement de l'animation et le respect du rythme des enfants. Dans le cas où un enfant invité présenterait une problématique pour la gestion de groupe, cela devra être communiqué au minimum 2 semaines à l'avance auprès de **Family Move**. Des frais inhérents à la gestion de cette problématique pourraient être demandés. Si aucune communication n'est faite au préalable, l'enfant pourra être refusé par **Family Move**.

4.2- Modification ou annulation de la prestation

Les prestations anniversaires ne peuvent être annulées et la date peut être modifiée uniquement dans un délai d'un mois et demi avant la prestation. Avant ce délai, la date serait remise en vente et l'acompte sera perdu si la celle-ci n'était pas prise par un autre client. Pour les prestations stages, l'annulation doit se faire au minimum 48h avant la réservation. Passé ce délai, la prestation pourra être décomptée. Si l'annulation se fait à moins de 2 jours de la prestation, un justificatif sera demandé pour obtenir le report de la (ou les) séance(s).

4.3- Tarifs et Paiements

Le tarif correspondant aux prestations du présent contrat est indiqué dans les Conditions particulières et dépendra du type de prestation choisi ainsi que de sa durée. Anniversaires : la moitié du prix de la prestation (l'acompte) devra être réglée pour valider la réservation. Le solde se fera le jour de la prestation en fonction du nombre d'enfants. Les prix des formules sont forfaitaires. Dans le cas où le nombre d'enfants serait inférieur à 10 enfants, le tarif s'en retrouverait inchangé. S'il y a plus de 10 enfants au total, des frais de 20€ seront appliqués pour chaque enfant supplémentaire (au-delà de 10 enfants).

Stages : Le paiement des stages doit être intégral, se faire à l'avance et servira à bloquer la réservation.

Article 5 – MODIFICATION/ANNULATION DE PRESTATION PAR FAMILY MOVE OU EN RAISON D'UN ÉVÈNEMENT INDÉPENDANT DE LA VOLONTÉ DE FAMILY MOVE

Lors des cours à l'année, **Family Move** se réserve le droit de remplacer un encadrant ou coach pour assurer la continuité pédagogique. Si un cours ne peut être assuré par **Family Move** pour absence, des solutions de changement de créneaux seront proposés aux adhérents. Dans le cadre d'un jour férié, les adhérents perdant leur séance sur ces jours pourront la rattraper sur un autre cours de leur choix sur la même semaine.

En cas d'une fermeture en raison d'un événement indépendant de la volonté de **Family Move**, une communication sera faite et des solutions seront proposées sous forme de report ou même de suspension de contrat (sous certaines conditions exposées lors de l'événement).

Article 6 – FACILITÉ DE PAIEMENT ET REJET

Les Adhérents ont la possibilité, dans le cadre de leur abonnement, d'opter soit pour un paiement immédiat de la totalité de leur cotisation, soit pour la mise en place d'un paiement mensuel sans frais.

Les paiements mensualisés sans frais seront sous la forme de prélèvements mensuels allant jusqu'au mois de juin de l'année scolaire en cours comme dernière échéance. Cependant, seul le premier mois pourra se faire par un autre mode de paiement. Pour le paiement par prélèvement automatique, les montants des frais de dossier ainsi que le montant du premier mois devront être payés à la signature du contrat. Le prélèvement sera mis en place à partir du mois suivant et s'effectuera le 4 de chaque mois.

Tout changement de domiciliation bancaire devra être signalé par l'Adhérent, de sorte qu'il n'existe pas d'interruption ou d'incident de paiement. Quel que soit le mode de paiement, et en cas d'impayé, l'Adhérent accepte de régler, dans un délai de huit (8) jours, par tout autre moyen de règlement le montant qui est dû à **Family Move**, lequel sera majoré de frais bancaire et de gestion de vingt (20) euros. En cas de non paiement des sommes dues dans le délai imparti, une action en justice pour le recouvrement des sommes dues sera mise en place par **Family Move**. En tout état de cause, le contrat sera résilié de plein droit, à compter de la réception par le Client d'une mise en demeure à payer. A compter de cette date, le Client se verra refuser définitivement l'accès des locaux et restera redevable de la totalité des sommes dues au titre de l'abonnement qu'il a souscrit dans le présent contrat.

Article 7 – RÉSILIATION :

Les abonnements ayant pour terme une date précise, leurs résiliations ne pourront pas se faire avant la fin du contrat, excepté les motifs suivants (prouvés par un document officiel) : décès de l'abonné, déménagement à plus de 50 km de la salle.

En cas de non-respect du règlement intérieur, **Family Move** se réserve le droit de prendre toutes mesures utiles pour faire respecter les règles de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité et notamment d'exclure les contrevenants tout d'abord temporairement, puis définitivement en cas de récidive, sans aucune contrepartie financière.

En cas de non-paiement des sommes dues par le Client au titre de son abonnement (quel que soit le mode de paiement), le Client se verra immédiatement refuser l'accès des locaux et ce jusqu'à une régularisation du paiement.

Article 8 – ASSURANCE :

Family Move est assuré auprès de ALLIANZ Assurance, sous le N° de police 60802215, pour les dommages directement liés à son activité et engageant sa responsabilité civile.

Article 9 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

Le Prestataire détient, sur l'ensemble des prestations effectuées au titre des présentes, l'intégralité des droits patrimoniaux et moraux de l'auteur. Toutes les mentions, publications, photos figurant sur www.familymove.fr sont protégées par le droit d'auteur et le droit des marques, et pour un usage privé et ne peuvent être copiées, reproduites ou téléchargées sans autorisation expresse et préalable de **FAMILY MOVE**.

Article 10 – RESPONSABILITÉ :

Le Prestataire s'engage à apporter tous ses soins à l'exécution des prestations, à mettre à disposition du matériel conforme aux normes qualités et vigueur et à sécuriser les locaux où il effectuera les prestations de service. La responsabilité du dirigeant ne pourra être engagée qu'en cas de faute de sa part. Le Prestataire se dégage de toute responsabilité lors de certaines prestations où les enfants sont accompagnés de leurs parents ainsi qu'en dehors des heures de début et fin de cours auxquels participent les clients et leurs enfants. Chaque client (enfant ou adulte) doit bénéficier d'une assurance extra scolaire (pour les enfants uniquement) et responsabilité civile.

Article 11 – INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉ :

Les données concernant le Client sont destinées à la gestion de l'abonnement du Client par **Family Move**. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifié « Informatiques, Fichiers et Libertés », **Family Move** pourra adresser au Client des offres sur ses services, sauf opposition de ce dernier. Dans ce cas, le Client lui adressera un courrier en ce sens. Conformément à la loi Informatique, Fichiers et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès et de rectifications relativement aux informations le concernant qu'il peut exercer à tout moment en s'adressant à **Family Move** – 2 rue marceau, 94130 Nogent sur Marne. **Family Move** est susceptible d'utiliser un système de vidéosurveillance dans ses locaux.

Article 12 – LOI APPLICABLE – LITIGES :

Le présent contrat est régi par le droit français. Toute contestation qui pourrait s'élever entre les parties sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Créteil, nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel de garantie.